

# STATISTIQUE – TRAVAIL

---

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère  
utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux  
de salaire négociés (ICTSN) 2000-10-12 1  
Notes techniques 12

# La croissance des taux de salaire négociés

1

## Les résultats du premier semestre de l'an 2000

*par Normand  
Pelletier*

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors du premier semestre de 2000, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 1,9 % au cours de leur durée. Ce taux repose toutefois sur un nombre restreint de conventions (49). La hausse correspondante pour les salariés du secteur public est de 1,7 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,6 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 1,9 % en 2000, soit 1,6 % pour le secteur public et 2,1 % pour le secteur privé.

### SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

*Normand Pelletier est économiste à la Direction de la planification stratégique, de la recherche et des politiques du ministère du Travail. Pierre Boutet, France Harvey et Diane Boisvert, de la même direction, ont également participé, à divers titres, à la réalisation de la présente étude.*

## SOMMAIRE

### Sommaire de l'analyse

- Les derniers renouvellements de conventions collectives
  - Les principales conventions signées au premier semestre de 2000
- La croissance salariale relative aux renouvellements
  - La durée de la convention
  - Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel
  - L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements
- L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions
  - Selon le secteur d'origine (privé et public)
  - Selon le secteur d'activité économique

2

### Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours du premier semestre de 2000 (%)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2000
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2000
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier semestre de l'an 2000
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le semestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2000 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de conventions au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

### Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

### Notes techniques

- |                           |                          |                          |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Types de mesures       | 3. Classes salariales    | 5. Méthode de calcul     |
| – Indicateur prévisionnel | – Taux de salaire        | – Méthode des taux       |
| – Indicateur tendanciel   |                          | – Méthode des gains      |
| 2. Unités de négociation  | 4. Taux de salaire versé | 6. Révisions des données |
| – Secteur d'origine       | – Clause d'indexation    |                          |
| – Secteur d'activité      | à l'IPC                  |                          |
| – Type du produit         |                          |                          |
| – Taille de l'unité       |                          |                          |

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors du premier semestre de 2000, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 1,9 % au cours de leur durée. Ce taux repose toutefois sur un nombre restreint de conventions (49). La hausse correspondante pour les salariés du secteur public est de 1,7 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,6 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 1,9 % en 2000, soit 1,6 % pour le secteur public et 2,1 % pour le secteur privé (tableau 1.1).

Rappelons que le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. L'emploi modal regroupe 38,2 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par les ententes déposées depuis le début de l'année. Pour les conventions du secteur public, l'emploi modal comprend 37,6 % des salariés contre 40,8 % pour le secteur privé. À l'intérieur du secteur provincial, relativement aux trois conventions déposées au cours du premier semestre, 17,2 % des salariés se retrouvaient dans l'emploi modal. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation (moins de 200 employés) possèdent un emploi modal qui comprend 42,5 % des employés et les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) en regroupent 38,6 %.

## Les derniers renouvellements de conventions collectives

Les 49 conventions ratifiées au premier semestre de 2000 couvrent 29 740 salariés et sont des renouvellements dont on connaît l'emploi modal pour 100 % d'entre elles. Le secteur privé compte 34 conventions touchant 6 017 salariés et le secteur public en comprend 15, qui visent 23 723 salariés. De ce nombre, 9 proviennent du secteur public fédéral et couvrent 20 813 salariés. De plus, 174 autres conventions collectives, couvrant 53 803 salariés, ont été ajoutées au fichier du ministère du Travail depuis le début de l'année. Dans la majorité des cas, il s'agit de conventions ratifiées avant le début de 2000. Il existe également quelques cas qui sont des premières conventions, et qui sont donc inscrites au fichier pour la première fois. Il ne s'agit pas de renouvellements.

Il est bon de rappeler ici que les conventions retenues comprennent 50 cols blancs et plus ou 100 cols bleus et plus. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse.

## Les principales conventions signées au premier semestre de 2000

L'effectif est supérieur à 100 employés pour 44 des 49 conventions renouvelées au premier semestre de 2000. Parmi les unités les plus importantes, mentionnons la Société canadienne des postes avec ses 8 250 salariés,

**Tableau 1.1**  
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours du premier semestre de 2000 (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus au cours des six premiers mois			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	1,7	2,6	1,9
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	1,6	2,1	1,9

Source : ministère du Travail du Québec.

**Tableau 1.2**  
Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2000

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	1,9	2,6	2,0	2,0	2,1	1,5	3,0	2,2
En première année	1,7	2,2	2,0	2,1	1,9	0,9	3,6	2,6
En deuxième année	2,2	—	—	1,3	2,4	2,3	2,4	1,7
En troisième année	1,9	—	—	—	—	1,7	2,6	2,0
Durée moyenne (mois)	32	9	12	21	24	30	36	60
Nombre de conventions	49	1	7	1	4	2	14	20
Nombre de salariés	29 740	123	4 313	110	541	16 500	3 500	4 653

Source : ministère du Travail du Québec.

l'Université de Sherbrooke et ses 1 693 syndiqués et l'administration publique fédérale avec deux conventions de 1 604 et 1 077 salariés.

## La croissance salariale relative aux renouvellements

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux contenue dans les conventions collectives renouvelées depuis le début de 2000. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement.

4

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au cours des six premiers mois de 2000 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 1,9 % de leur taux de salaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur 29 740 salariés répartis dans 49 conventions renouvelées depuis le début de 2000 (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel qui applique au taux de salaire de l'emploi modal le taux d'inflation estimé ou l'augmentation prévue selon les années. Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 1,7 % la première année de convention, de 2,2 % la deuxième année et de 1,9 % la troisième année.

### La durée de la convention

L'examen des renouvellements des six premiers mois de 2000 révèle une durée moyenne des conventions de 32 mois. Les salariés possédant une convention collective

d'une durée de 24 à 36 mois représentent 55,5 % des syndiqués et obtiennent une augmentation annuelle moyenne de 1,5 % de leurs gains salariaux. Ceux dont la convention est de plus de 36 mois (durée moyenne de 60 mois) représentent 15,6 % des syndiqués et obtiennent un taux de croissance annuel moyen de 2,2 %. Enfin, 14 conventions affichent une clause salariale d'une durée de 36 mois et un taux annuel moyen de 3 %.

Bien que 44 des conventions n'aient pas de clause d'indexation des salaires au coût de la vie, leurs salariés obtiennent néanmoins une hausse moyenne de 1,6 %, comparativement à 2,5 % pour les cinq conventions en contenant une.

Les salariés de type col bleu bénéficient d'une croissance salariale de 1,8 %, tandis que les cols blancs obtiennent une hausse de 2,2 % (tableau 1.3). Sur un autre plan, les employés du secteur public reçoivent une hausse annuelle moyenne de 1,7 % et ceux du secteur privé, de 2,6 %. Le taux observé dans le secteur public est fortement influencé par celui du secteur public fédéral qui représente 60 % des conventions et 87,7 % des salariés. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation ont obtenu des hausses moyennes de 2,5 % contre 2,8 % pour les moyennes unités. Selon le type de produits, les conventions du secteur privé produisant des biens offrent une hausse moyenne de 2,5 % contre 2,8 % pour les services.

Tableau 1.3

Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2000

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel <sup>1</sup> (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	100,0	100,0	49	29 740	1,9	0,0	38,2
Cols bleus	100,0	100,0	34	23 221	1,8	-0,1	41,4
Cols blancs	100,0	100,0	15	6 519	2,2	0,1	26,9
Sans indexation	100,0	100,0	44	20 381	1,6	-0,3	36,1
Avec indexation	100,0	100,0	5	9 359	2,5	0,4	42,9
Secteur public	100,0	100,0	15	23 723	1,7	-0,2	37,6
Municipal	100,0	100,0	3	844	2,2	0,3	21,7
Provincial	100,0	100,0	3	2 066	2,2	0,4	17,2
Fédéral	100,0	100,0	9	20 813	1,6	-0,3	40,3
Secteur privé	100,0	100,0	34	6 017	2,6	0,5	40,8
<i>Type de produits</i>							
Biens	100,0	100,0	23	4 370	2,5	0,5	37,8
Services	100,0	100,0	11	1 647	2,8	0,7	48,7
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	—	—	—	—	—	—	—
Moyenne	100,0	100,0	9	2 656	2,8	0,6	38,6
Petite	100,0	100,0	25	3 361	2,5	0,4	42,5

1. Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel

Le tableau 1.4 fait la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire : 64,5 % des salariés ont obtenu une augmentation de 2 % et plus, mais seulement 4,5 % ont bénéficié d'une hausse de 3 % et plus. Aucun salarié n'a subi de gel ou de diminution de salaire.

Si nous réexaminons les données du tableau 1.3 en tenant compte de l'inflation, nous constatons, sur la base des 49 conventions, que l'ensemble des salariés visés verront leur taux de salaire réel maintenu en cours de convention. Cette estimation se base sur les taux d'inflation prévus pour le Québec (voir les notes techniques). Les cols blancs paraissent faiblement avantagés avec 0,1 %. Le secteur public connaîtrait une perte salariale réelle de -0,2 %. Cette donnée est préliminaire et repose sur 15 conventions. Le secteur privé, dans son ensemble, reçoit une augmentation de 0,5 %, soit 0,7 % pour son sous-secteur des services et 0,5 % pour celui des biens. Quand nous examinons ces données préliminaires en regard de la taille des entreprises, il appert que les unités de négociation de petite taille connaissent une augmentation réelle de 0,4 %, alors que celles de taille moyenne obtiennent 0,6 %.

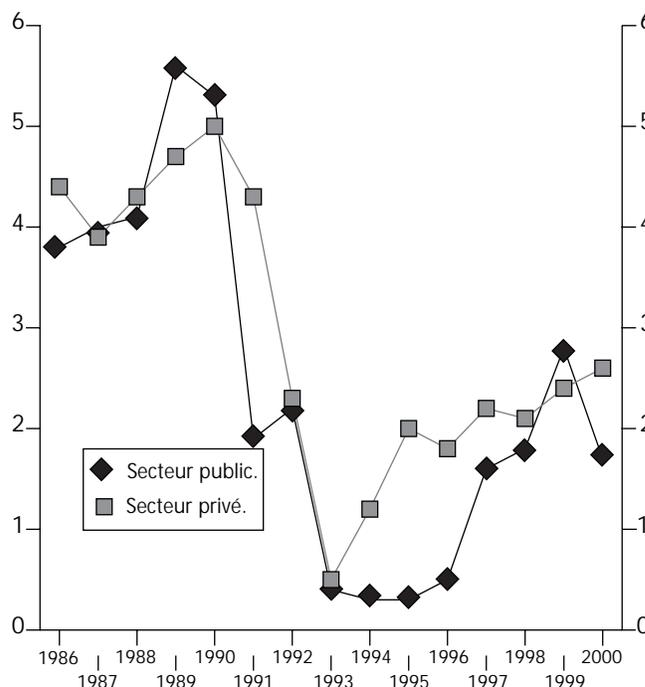
#### L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements

Le tableau A.1 illustre l'évolution de la croissance des taux de salaire depuis 1988. Il met en lumière la baisse des taux négociés dans tous les secteurs entre 1993 et 1998 par rapport aux années précédentes et la tendance à la hausse prévalant en 1999. Cette tendance s'est maintenue en 2000 dans le secteur privé. Le graphique 1 trace l'évolution des taux de croissance dans les secteurs public et privé. Bien que, d'une façon générale, les taux d'augmentation soient plus faibles au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente, on note une certaine reprise depuis 1993.

En 1999, la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention dans le secteur public a dépassé celle du secteur privé pour la première fois depuis 1990. En 2000, la tendance habituelle s'est réinstallée. Le tableau 1.5 présente ces données trimestriellement. Il permet de constater l'importance relative des hausses du secteur privé pour chacun des trimestres, avant le quatrième trimestre de 1998, et le retour de cette caractéristique depuis le troisième trimestre de 1999. Le renversement de tendance n'aura duré que trois trimestres.

Pour une analyse plus fine des résultats selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Cependant, nous attendrons qu'un plus grand nombre de conventions s'ajoutent aux 49 renouvellements du premier semestre de 2000 pour en faire le diagnostic, puisque les taux de chacun des secteurs d'activité sont basés sur un petit nombre de conventions.

Graphique 1  
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



5

#### L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions

Nous allons maintenant analyser toutes les conventions collectives en vigueur. Aux renouvellements signés au cours du premier semestre de 2000 et traités précédemment, nous ajoutons les augmentations prévues dans l'ensemble des conventions en vigueur inscrites au fichier. Pour 2000, cela représente 618 ententes, visant 246 679 salariés.

Les taux de salaire versés aux employés syndiqués du Québec augmenteront de 1,9 % en 2000 (tableau 2.1). Selon les trimestres, ce taux mesuré variera entre 0,2 % et 0,7 %. En 1999, les taux de salaire de 292 304 salariés ont été majorés de 2,1 % en moyenne, dans un total de 799 conventions. Nous observons une légère correction à la hausse pour les années 2000 à 2002 sur la base des conventions signées au cours du premier semestre de 2000.

À partir des tableaux 2.2 et 2.3, il est possible d'examiner sur neuf années ce qui est présentement prévu comme augmentations salariales dans les conventions collectives au Québec. Ces données tiennent compte de tout versement lié à l'inflation, ainsi que de tout montant forfaitaire. Elles reposent, rappelons-le, sur l'emploi modal, soit celui qui regroupe le plus grand nombre de salariés pour chacune des unités de négociation. Elles sont égale-

ment pondérées par le poids relatif de chacune de ces unités. Ces résultats font état d'une hausse de 1,5 % pour 1998, de 2,1 % pour 1999, de 1,9 % pour 2000, et respectivement de 2,3 % et 2,5 % pour 2001 et 2002.

Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public au cours des treize dernières années. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On peut voir que, depuis 1992, l'écart s'établit toujours en faveur du secteur privé, variant de 0,1 % à 1,4 %. L'écart total composé depuis 1994 avantage le secteur privé et s'établit maintenant à 6,3 %.

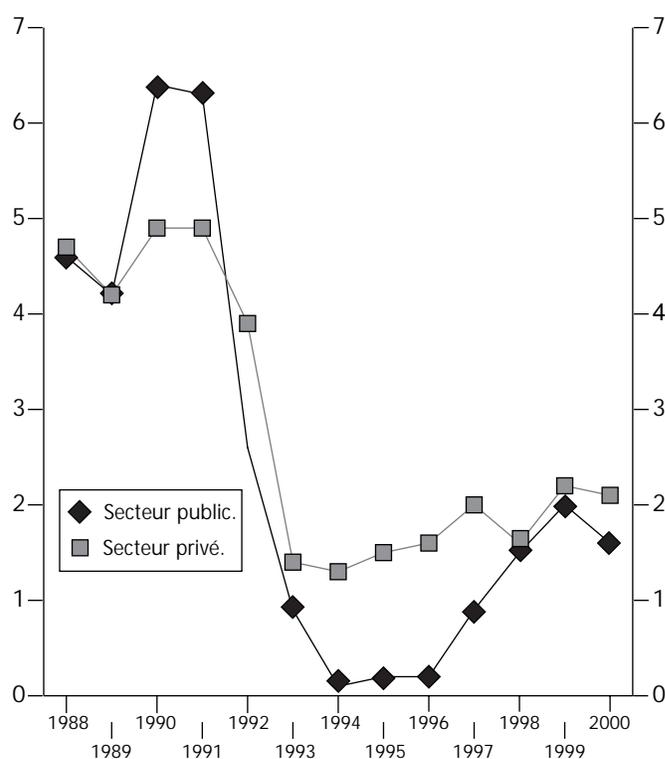
Dans le secteur public (tableau 2.1), c'est le secteur fédéral qui devrait connaître les hausses les plus fortes avec un taux moyen estimé de 2 % pour 2000. En 1999, le secteur de l'administration fédérale aura connu la hausse moyenne la plus forte avec 3,7 %, alors que les entreprises des municipalités devraient le dépasser en 2000, avec 2,4 %. Le secteur provincial annonce des hausses de 1,9 %.

Les entreprises de biens et celles de services du secteur privé devraient connaître des hausses moyennes respectives de 2,1 % et 2,2 % en 2000. Les hausses, selon la taille des entreprises de ces deux groupes, seront en moyenne de 2,1 % pour celles de 200 à 499 employés et de 2 % pour celles de 500 employés et plus et de moins de 200.

Selon le secteur d'activité économique

Selon l'activité économique (tableau 2.3), c'est le secteur primaire (2,5 %) qui devrait connaître la hausse moyenne la plus forte en 2000, suivi par le secteur manufacturier avec 2,1 %. Dans les sous-secteurs, les hausses les plus importantes sont de 3 % et se retrouvent dans l'industrie du tabac et celle des produits du pétrole et du charbon. Les sous-secteurs de l'agriculture, des services de transport et d'entreposage, des assurances et de l'hébergement suivent avec 2,8 %.

Graphique 2  
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)



**Tableau 1.4**  
**Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention**  
 — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2000

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	—	—	—	—	—	—	—	—
Sans variation	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	29,7	8,7	12,0	—	35,1	8,1	—	39,6
(1,0 % à 1,9 %)	5,8	22,2	9,0	57,1	1,6	16,0	12,1	—
(2,0 % à 2,9 %)	60,0	46,7	61,6	7,3	63,3	75,9	87,9	60,4
(3,0 % à 3,9 %)	1,1	5,4	7,4	—	—	—	—	—
(4,0 % à 4,9 %)	1,5	7,5	—	27,6	—	—	—	—
(5,0 % à 5,9 %)	1,0	4,8	6,6	—	—	—	—	—
(6,0 % à 6,9 %)	0,5	2,5	3,5	—	—	—	—	—
(7,0 et plus)	0,4	2,2	—	8,1	—	—	—	—
Hausse de salaire								
Moyenne <sup>1</sup> (%)	1,9	2,6	2,5	2,8	1,7	2,2	2,2	1,6
Médiane <sup>1</sup> (%)	2,0	2,3	2,3	1,7	2,0	2,5	2,4	2,0
Moyenne <sup>2</sup> (%)	2,3	2,5	2,6	2,4	1,9	1,7	2,0	1,9
Médiane <sup>2</sup> (%)	2,0	2,2	2,3	1,5	2,0	1,3	1,8	2,0

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.  
 2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

7

**Tableau 1.5**  
**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le semestre de renouvellement (%)**

	97-3	97-4	98-1	98-2	98-3	98-4	99-1	99-2	99-3	99-4	00-1	00-2
Ensemble des salariés	2,4	1,9	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2	3,2	2,4	2,5	1,8	2,3
Cols bleus	2,7	1,9	1,5	2,3	2,3	1,9	2,1	3,2	2,4	2,5	1,7	2,4
Cols blancs	1,7	1,9	0,9	0,9	1,8	2,3	2,8	3,0	1,9	2,5	2,2	2,2
Sans indexation	2,4	1,9	1,4	1,8	2,0	2,2	2,1	3,6	2,4	2,5	1,5	2,2
Avec indexation	2,3	2,1	1,0	1,9	2,4	2,0	3,0	2,3	2,0	2,4	2,5	2,9
Secteur public	0,9	1,7	1,1	0,9	1,9	2,3	3,3	4,0	1,6	1,8	1,6	2,2
Municipal	1,3	0,8	0,9	0,7	1,5	0,7	1,0	1,6	2,2	1,5	—	2,2
Provincial	0,8	0,7	0,4	0,6	1,3	3,2	2,4	2,7	0,8	1,0	2,2	2,6
Fédéral	0,9	4,2	2,9	2,3	2,6	2,3	3,7	4,6	1,6	2,0	1,6	2,0
Secteur privé	2,8	2,1	1,4	2,4	2,3	2,0	2,0	2,7	2,5	2,6	2,7	2,4
Type de produits												
Biens	2,8	2,3	2,0	2,8	2,3	2,0	1,9	2,9	2,3	2,6	2,6	2,5
Services	2,7	1,4	0,5	1,6	2,2	1,9	2,6	2,4	3,8	2,7	2,9	1,7
Taille de l'unité												
Grande	2,3	2,0	0,0	2,3	2,7	2,0	2,1	2,7	2,4	3,0	—	—
Moyenne	2,8	2,2	2,0	2,8	1,6	1,9	1,5	2,8	3,2	2,7	2,8	—
Petite	3,0	2,1	1,6	2,2	2,3	2,1	2,1	2,5	2,1	2,0	2,6	2,4

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.6  
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention  
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)  
— Par année de renouvellement

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)
Ensemble des salariés	0,4	0,7	0,6	1,0	2,0	1,9	2,5	1,9
Secteur primaire	0,5	1,7	1,3	2,2	2,6	3,0	1,8	0,2
Agriculture	0,4	1,0	0,9	—	1,8	—	2,0	—
Sylviculture	1,9	1,0	2,1	5,2	2,3	3,6	1,6	—
Mines et carrières	0,3	2,0	1,1	1,4	2,9	1,9	1,8	0,2
Secteur manufacturier	1,5	1,5	2,0	1,9	2,4	2,4	2,4	2,5
Aliments	1,1	1,4	1,3	2,0	2,0	1,6	2,0	2,2
Boissons	1,1	0,8	1,6	1,5	2,8	2,2	2,0	—
Tabac	3,6	3,0	2,8	3,7	3,5	—	3,0	—
Caoutchouc, matières plastiques	1,8	2,6	1,4	1,7	3,1	2,2	2,4	1,7
Cuir	1,9	1,0	9,8	2,0	1,6	—	2,3	—
Textile	2,2	1,7	2,3	1,3	1,8	1,6	2,8	3,3
Habillement	0,9	0,9	1,2	0,3	1,8	0,8	2,1	3,6
Bois	2,7	1,6	3,1	3,1	3,0	2,4	2,4	2,0
Meuble	2,4	1,0	1,7	2,4	3,0	3,1	2,9	—
Papier	1,0	1,5	2,7	2,6	3,2	1,9	1,3	1,0
Imprimerie	0,5	0,1	0,6	0,6	2,4	2,3	2,3	4,1
Première transformation des métaux	1,1	1,8	2,4	1,7	1,5	3,4	2,1	—
Produits en métal	1,5	2,9	2,7	1,1	1,4	2,5	2,3	2,0
Machinerie	1,7	1,7	2,4	1,4	2,1	3,8	2,3	—
Matériel de transport	1,6	2,0	1,7	1,7	3,0	2,2	3,1	4,8
Produits électriques	5,0	1,0	3,2	2,1	2,4	2,1	8,4	2,9
Minéraux non métalliques	1,0	2,0	1,6	1,6	2,9	2,0	1,9	2,3
Produits du pétrole et du charbon	2,7	2,2	—	—	3,0	3,6	—	—
Industrie chimique	1,8	1,1	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6	2,6
Autres industries manufacturières	1,9	1,6	2,2	1,0	2,3	3,3	—	2,5
Construction	0,0	1,8	2,5	—	2,0	—	2,2	—
Services	0,4	0,4	0,4	0,7	1,7	1,7	2,9	1,7
Transports et entreposage	0,2	0,8	2,8	1,2	2,4	1,1	3,3	2,3
Communications	1,2	0,7	1,8	1,3	0,9	0,7	2,3	1,5
Électricité, gaz et eau	0,0	0,4	—	0,7	1,4	1,9	1,6	—
Commerce de gros	2,5	1,5	2,7	1,7	1,5	1,9	4,4	1,3
Commerce de détail	0,7	-0,9	0,0	1,3	1,8	2,1	3,1	7,8
Finances	1,4	0,2	0,6	2,2	1,9	1,3	1,6	3,1
Assurances	1,2	2,0	1,8	1,1	2,2	1,8	2,5	—
Immobilier	0,5	-0,3	2,7	0,5	0,7	—	2,4	—
Services aux entreprises	2,2	1,7	1,6	3,3	0,3	2,4	1,6	—
Administration publique fédérale	0,0	0,0	—	—	4,4	2,4	4,4	2,0
Administration publique provinciale	0,5	0,3	0,3	0,6	—	—	—	—
Administration publique municipale	0,4	0,7	0,9	2,4	2,3	0,8	2,0	1,4
Enseignement	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,8	0,8	2,3
Services médicaux et sociaux	0,5	0,5	0,3	0,3	1,4	1,5	1,0	—
Hébergement	1,0	2,1	2,2	1,7	1,0	2,0	3,1	—
Restauration	-1,2	1,6	3,8	3,0	2,0	1,3	2,4	—
Autres services	0,8	1,4	1,2	1,0	1,1	1,9	2,3	1,8
Secteur public	0,4	0,3	0,3	0,5	1,6	1,8	2,8	1,7
Secteur privé	0,5	1,2	2,0	1,8	2,2	2,1	2,4	2,6
Nombre de conventions	643	355	318	365	302	265	254	49
Nombre de salariés	744 367	149 296	479 967	171 955	147 459	92 687	133 275	29 740

P : résultats préliminaires pour l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

**Tableau 2.1**  
Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%)  
— Ensemble des conventions collectives

	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)	Évolution trimestrielle 2000 (P)			
							1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre
Ensemble des salariés	0,6	0,6	1,2	1,5	2,1	1,9	0,7	0,7	0,2	0,2
Cols bleus	1,4	1,4	2,1	1,5	2,1	2,0	0,6	0,8	0,2	0,2
Cols blancs	0,1	0,2	0,8	1,6	2,2	1,8	0,9	0,2	0,2	0,1
Secteur public	0,2	0,2	0,9	1,5	2,0	1,6	1,1	0,1	0,1	0,0
Municipal	1,7	1,9	2,8	1,2	1,7	1,1	0,9	0,0	0,1	0,0
Administration	1,7	1,8	3,4	1,0	1,5	0,9	0,8	0,0	0,0	0,0
Entreprises	1,7	2,2	1,0	2,2	2,5	2,4	1,7	0,0	0,8	0,0
Provincial	0,0	0,0	0,7	1,4	2,4	1,9	1,6	0,0	0,1	0,0
Administration <sup>1</sup>	0,0	0,0	0,8	1,0	—	—	—	—	—	—
Entreprises	0,0	0,5	0,4	1,4	2,4	1,9	1,6	0,0	0,1	0,0
Fédéral	0,2	0,2	2,1	1,7	2,3	2,0	0,7	0,3	0,2	0,1
Administration	0,0	0,0	2,9	2,3	3,7	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entreprises	1,4	0,6	1,6	0,2	1,9	2,0	1,3	0,4	0,2	0,1
Secteur privé	1,5	1,6	2,0	1,6	2,2	2,1	0,5	0,9	0,3	0,2
<i>Type de produits</i>										
Biens	1,9	2,0	2,2	2,1	2,0	2,1	0,6	0,6	0,3	0,3
Construction	0,0	0,0	—	0,0	2,0	1,9	0,3	1,6	0,0	0,0
Services	1,7	2,0	1,6	1,6	2,5	2,2	0,7	0,5	0,4	0,3
<i>Taille de l'unité</i>										
500 et plus	1,4	1,3	2,1	1,2	2,2	2,0	0,4	1,1	0,2	0,2
200 à 499	1,8	2,1	2,0	1,9	2,1	2,1	0,7	0,6	0,5	0,1
Moins de 200	1,4	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	0,6	0,5	0,3	0,3

P : résultats préliminaires.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

**Tableau 2.2**  
Évolution<sup>1</sup> des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2000 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	1998	1999	2000	2001	2002
Règlements intervenus au cours de 2000 (P)					
Tous les secteurs	0,3	1,9	2,2	2,4	2,7
Industries primaires	—	—	0,0	1,0	—
Industries manufacturières	2,1	2,7	2,1	2,1	2,1
Construction	—	—	—	—	—
Transport, communications et autres services publics	-0,3	1,6	1,9	2,5	3,0
Commerce	1,5	1,7	9,5	2,1	1,9
Finances, assurances et affaires immobilières	1,2	1,6	3,7	2,6	2,8
Administration publique	1,0	1,8	2,0	2,0	2,0
Services socioculturels, commerciaux et personnels	1,9	1,6	2,3	2,4	2,4
Nombre de conventions	22	38	40	41	33
Nombre de salariés	12 757	16 849	16 966	17 148	15 637
Ensemble des conventions en vigueur (P)					
Ensemble des salariés	1,5	2,1	1,9	2,3	2,5
Nombre de conventions	895	799	618	410	220
Nombre de salariés	343 135	292 304	246 679	129 151	80 369

P : résultats préliminaires.

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3  
Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)  
— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)		2000 (P)	
						Taux	Incidence <sup>1</sup>	Taux	Incidence <sup>1</sup>
Ensemble des salariés	0,4	0,6	0,6	1,2	1,5	2,1	32	1,9	27
Secteur primaire	0,9	1,3	2,4	1,9	1,2	2,0	75	2,5	55
Agriculture	1,3	-0,2	1,1	1,6	1,9	1,8	28	2,8	28
Sylviculture	0,7	2,2	5,3	2,8	2,2	2,3	56	1,0	15
Mines et carrières	0,9	1,1	0,9	1,5	0,7	1,9	90	1,7	76
Secteur manufacturier	1,8	2,0	2,0	2,2	2,1	2,1	74	2,1	59
Aliments	1,4	1,0	1,6	1,7	1,9	2,0	80	1,9	74
Boissons	0,7	1,2	1,6	1,9	2,1	2,4	96	2,2	79
Tabac	3,1	3,2	1,7	3,4	3,4	3,3	101	3,0	100
Caoutchouc et matières plastiques	1,9	1,4	2,1	1,9	2,1	2,1	35	1,8	42
Cuir	1,1	1,4	1,6	1,5	1,9	1,8	43	1,8	43
Textile	1,8	2,0	1,8	0,9	2,0	1,9	83	2,4	42
Habillement	2,3	0,7	1,4	1,8	1,5	1,9	81	2,1	83
Bois	2,4	2,3	2,9	3,5	2,9	2,5	69	2,3	67
Meuble	2,1	1,9	1,9	2,3	2,5	2,8	78	2,1	50
Papier	0,9	3,1	3,0	2,4	2,7	0,3	57	1,9	49
Imprimerie	1,2	0,3	0,6	1,9	1,7	1,9	74	2,1	61
Première transformation des métaux	2,2	2,2	2,1	2,2	1,9	2,0	64	2,1	54
Produits en métal	1,6	2,6	2,6	1,8	1,4	1,9	75	2,3	42
Machinerie	1,9	2,0	2,6	1,3	1,9	2,0	88	1,9	25
Matériel de transport	2,0	2,5	0,6	3,3	2,2	3,1	98	1,7	85
Produits électriques	2,7	2,6	2,5	2,4	2,2	2,4	87	2,6	48
Minéraux non métalliques	2,6	1,9	1,7	1,9	2,1	2,1	81	2,1	40
Produits du pétrole et du charbon	1,5	3,4	3,3	3,0	3,6	3,0	54	3,0	54
Industrie chimique	2,5	0,5	2,1	2,2	2,2	2,6	65	2,4	51
Autres industries manufacturières	2,2	1,7	2,5	2,1	3,0	2,4	73	2,5	59
Construction	0,0	0,0	0,0	—	0,0	2,0	81	1,9	100
Services	0,2	0,3	0,3	1,0	1,5	2,2	19	1,8	14
Transports et entreposage	0,7	2,1	2,4	1,4	2,3	3,0	76	2,8	43
Communications	1,6	1,7	0,9	1,7	0,2	2,1	65	2,0	54
Électricité, gaz et eau	0,1	0,1	0,7	-0,1	1,6	2,9	95	1,9	92
Commerce de gros	1,4	1,5	1,4	1,8	2,4	1,7	81	2,0	72
Commerce de détail	0,6	1,0	1,4	1,6	2,1	2,3	82	1,8	59
Finances	1,1	1,0	2,7	1,3	1,6	1,3	79	2,3	46
Assurances	2,1	1,1	1,7	1,9	1,9	2,3	28	2,8	63
Immobilier	2,2	1,2	0,4	1,5	2,6	2,6	37	2,4	43
Services aux entreprises	2,3	2,3	1,8	0,9	0,5	2,5	67	1,9	42
Administration publique fédérale	0,0	0,0	0,0	2,9	2,3	3,7	11	2,0	0
Administration publique provinciale	0,1	0,0	0,1	1,0	1,0	—	—	—	—
Administration publique municipale	-0,3	1,7	1,8	3,4	1,0	1,5	83	0,9	66
Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,5	0,7	1,1	2	1,9	1
Services médicaux et sociaux	0,0	0,0	0,0	1,0	1,7	1,4	0	1,6	0
Hébergement	2,3	1,8	1,9	1,2	1,8	3,5	58	2,8	52
Restauration	2,4	3,9	3,4	1,7	1,7	0,7	44	1,6	75
Autres services	0,6	0,4	0,7	1,4	0,8	1,9	71	1,9	55
Secteur public	0,1	0,2	0,2	0,9	1,5	2,0	14	1,6	10
Secteur privé	1,3	1,5	1,6	2,0	1,6	2,2	73	2,1	65
Nombre de conventions	1 054	1 010	1 022	1 021	895	799	—	618	—
Nombre de salariés	838 556	816 271	853 789	780 727	343 135	292 304	—	246 679	—

P : résultats préliminaires.

1. Le nombre de salariés couverts par des conventions en vigueur en pourcentage du nombre total de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Annexe A

**Tableau A.1**  
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)
Ensemble des salariés	4,3	5,2	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	2,0	1,9	2,5	1,9
Secteur public	4,1	5,6	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,3	0,5	1,6	1,8	2,8	1,7
Municipal	4,3	4,7	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,1	2,2	0,8	2,0	2,2
Provincial	4,1	6,1	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,3	0,3	1,0	1,5	1,3	2,2
Fédéral	4,0	4,6	7,3	1,7	3,3	0,0	0,1	1,3	1,4	2,0	2,4	3,9	1,6
Secteur privé	4,3	4,7	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,2	2,1	2,4	2,6
<i>Type de produits</i>													
Biens	4,3	4,8	5,4	4,6	2,4	1,4	1,5	2,0	1,9	2,4	2,4	2,4	2,5
Construction	5,0	4,6	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	—	2,2	—
Services	3,3	4,6	5,1	3,7	2,2	1,0	0,6	2,0	1,5	2,1	1,6	2,9	2,8

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

**Tableau A.2**  
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)
<b>NOMBRE DE CONVENTIONS</b>													
Tous les secteurs	452	396	474	530	447	643	355	318	365	302	265	254	49
Secteur public	120	112	165	232	169	350	91	56	91	76	88	49	15
Municipal	40	31	54	37	40	124	26	4	19	32	50	24	3
Provincial	54	26	100	135	115	169	7	47	67	35	15	14	3
Fédéral	26	55	11	60	14	57	58	5	5	9	23	11	9
Secteur privé	332	284	309	298	278	293	264	262	274	226	177	205	34
<i>Type de produits</i>													
Biens	243	170	206	184	174	180	172	180	169	152	110	124	23
Construction	2	2	2	2	—	5	1	1	—	3	—	5	—
Services	87	112	101	112	104	108	91	81	105	71	67	76	11
<b>NOMBRE DE SALARIÉS</b>													
Tous les secteurs	290 207	353 072	499 170	614 321	549 154	744 367	149 296	479 967	171 955	147 459	92 687	133 275	29 740
Secteur public	113 075	203 364	331 844	534 739	474 833	555 963	79 904	407 943	102 871	52 360	49 641	23 270	23 723
Municipal	19 466	15 579	26 698	11 795	18 168	39 359	21 660	1 462	8 293	17 664	16 475	6 564	844
Provincial	76 500	138 071	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	397 562	91 587	27 294	5 694	4 819	2 066
Fédéral	17 109	49 714	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	2 991	7 402	27 472	11 887	20 813
Secteur privé	177 132	149 708	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	69 084	95 099	43 046	110 005	6 017
<i>Type de produits</i>													
Biens	67 941	47 302	57 840	49 880	48 472	48 679	46 397	48 635	43 648	40 267	30 057	34 887	4 370
Construction	67 485	70 534	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	—	53 324	—
Services	41 706	31 872	35 484	29 389	25 849	39 617	22 890	23 257	25 436	15 939	12 989	21 794	1 647

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

## 1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

### Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

### Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

## 2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

*travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.*

### Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois du Bureau de la statistique du Québec (BSQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière du BSQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie "entreprises" des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

### Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par le BSQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

### Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

### Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

## 3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

### Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

## 4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

### Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives dotées d'une clause d'indexation sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 1,7 % en 1999, de 1,9 % en 2000, de 2,2 % en 2001, de 2 % en 2002 et de 1,8 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 1,6 % en 1999, de 1,9 % en 2000, de 2,2 % en 2001, de 2 % en 2002 et de 1,8 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du ministère du Travail et sont basées sur des prévisions effectuées par diverses institutions. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

## 5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains, tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

### Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée ( $S_{12}$ )

avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure ( $S_0$ ) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel ( $t$ ) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars ( $S_3$ ) et celui en vigueur au mois de juin ( $S_6$ ), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel ( $r$ ) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

### Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois ( $S_j$ ;  $j = 1, \dots, 36$ ), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années ( $W_i$ ;  $i = 1, 2, 3$ ) par rapport à celui de l'année précédant la période ( $W_0$ ) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum_{j=1}^N S_j = 12(w_1 + w_2 + w_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = \frac{w_1}{w_0} + \frac{w_2}{w_0} + \frac{w_3}{w_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à  $(1 + g_1)$  et  $g_1$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à  $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$  et  $g_2$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant  $g_3$ , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen ( $g$ ) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

## 6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) $w_0$	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) $w_3$	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) $g$
		1 <sup>re</sup> année $g_1$	2 <sup>e</sup> année $g_2$	3 <sup>e</sup> année $g_3$		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1